



DEMANDE de CARTE "PRO" en zone de stationnement à durée limitée

Structure et localisation

Nom de la structure :

(Indiquer le nom commercial et/ou la raison sociale, s'ils sont différents)

- Forme juridique :
- Association déclarée en préfecture
 - Profession libérale réglementée
 - Société (SARL, SASU, SAS, SA...)
 - Profession libérale non réglementée
 - Entreprise individuelle (*y compris micro-entrepreneur*)
 - Entreprise de l'économie sociale et solidaire
 - Administration ou organisme de statut public
 - Autre (*préciser*) :

Numéro SIRET :

L'adresse justifiant la demande de carte, située dans le périmètre de la zone de stationnement à durée limitée, correspond :

- au siège de la structure
- à un établissement secondaire ou complémentaire
- à l'établissement principal de la structure
- au domicile d'un client (personne physique)

ATTENTION : pour toute demande correspondant au domicile privé d'un dirigeant, salarié ou agent de la structure, vous devez impérativement déposer une demande de carte "Résident".

Adresse :

Nom de la voie :

Numéro sur cette voie :

Complément d'adresse postale (étage, cedex, etc) :

Personne référente de la demande de carte

Nom du référent : Prénom :

Titre ou fonction au sein de la structure :

- Je suis le dirigeant de la structure ou j'ai été désigné par le(s) dirigeant(s) pour procéder à cette démarche en leur nom

Numéro de téléphone :

Adresse électronique de contact : @.....



Remplissez-moi en ligne !
www.monsenbaroeul.fr

Éléments utiles à l'examen de la demande

L'effectif permanent de la structure (au 01/12/2025) :

Indiquer uniquement le nombre de salariés ou agents dont le temps de travail hebdomadaire est supérieur à 17h30.

Les solutions de stationnement existantes :

- La structure ne dispose d'aucune place de stationnement privative
 La structure dispose d'une ou plusieurs places de stationnement privatives (préciser le nombre) :

Sont à prendre en compte les places de parking, garages individuels (même si actuellement non affectés à cet usage) et tout autre espace pouvant accueillir du stationnement en dehors de l'espace public.

La structure dispose-t-elle d'un "Plan de mobilité employeur" ? Oui Non

Je souhaite demander :

Une seule carte "Pro" 2026 —

L'immatriculation du véhicule qui fait l'objet de ma demande :

La marque du véhicule :

C'est le nom de la structure qui apparaît sur le certificat d'immatriculation du véhicule :

- Oui Non (préciser le nom) :
- S'il s'agit d'une personne physique (dirigeant ou salarié de l'entreprise exclusivement), vous devrez joindre à votre demande une pièce d'identité de cette personne.

Tout autre élément d'information que vous souhaiteriez apporter à l'appui de votre demande :

.....
.....
.....
.....

Plusieurs cartes "Pro" 2026 —

Précisez le nombre de cartes "Pro" souhaité :

Tout autre élément d'information que vous souhaiteriez apporter à l'appui de votre demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mes engagements

Protection des données personnelles :

La Ville de Mons-en-Barœul collecte au moyen de ce formulaire les données strictement nécessaires pour instruire une demande d'obtention d'une carte de stationnement. Seules les personnes habilitées au sein des services municipaux ont accès à ces informations. Ces dernières sont conservées uniquement le temps de l'instruction et de la validité de la carte, augmenté d'une durée de 6 mois à des fins notamment statistiques. Vous disposez de droits sur vos données, comme le droit d'effacement, le droit d'accès ou le droit de rectification.

Pour exercer vos droits, veuillez adresser une demande par courriel adressé à zonebleue@ville-mons-en-baroeul.fr ou contacter le service de la Police Municipale. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué mutualisé à la protection des données de la commune, par courriel adressé à dpd-mutualises@lillemetropole.fr ou par courrier postal (MEL, 2 bis rue des Cités unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex).

Respect des engagements :

J'atteste que les informations transmises dans ce formulaire sont exactes, que la structure et chacun des bénéficiaires des cartes qui seront émises à son nom s'engagent à respecter les dispositions relatives à la zone de stationnement à durée limitée, conformément au règlement en vigueur défini par arrêté et consultable sur le site internet de la Ville.

Paiement à partir de la deuxième carte :

Si la structure que je représente demande et obtient plusieurs cartes "Pro" (la première carte étant gratuite), elle s'engage à procéder au règlement qui lui sera demandé par courrier postal par le centre des Finances Publiques (36 € par véhicule pour l'année civile concernée, non remboursable).

Date : / /

Signature :

Justificatifs à fournir avec ce formulaire

- Un extrait de K-bis, un extrait du registre du commerce ou un récépissé de déclaration en préfecture de moins de 3 mois
- Un justificatif de domiciliation de l'entreprise de moins de 3 mois (*bail, quittance loyer, facture d'eau, d'électricité ou de gaz*)
- Le Plan de mobilité employeur de la structure (s'il existe)
- Tout document complémentaire utile à la justification de la demande
Exemples : contrat de travail (17h30 minimum) pour les personnes travaillant au domicile d'un client (personne physique).

Si une seule carte est demandée :

- Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné (carte grise)
- Si la carte grise est établie au nom d'une personne physique, sa pièce d'identité

Si plusieurs cartes sont demandées :

- J'ai bien noté que les certificats d'immatriculation des véhicules et les pièces d'identité des personnes qui y sont référencées, ainsi qu'une attestation de l'employeur portant spécifiquement sur la demande de carte "Pro", seront exigées après l'examen de la demande par la commission d'attribution, qui confirmera le nombre de cartes attribuées à la structure. Aucune carte ne pourra être remise sans la fourniture de ces pièces obligatoires.

**Déposez ce formulaire complété, accompagné des justificatifs nécessaires, daté et signé
au Poste de police mutualisé de Mons en Barœul, 29 avenue Robert Schuman
ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30**

Vous pouvez aussi l'envoyer par courrier postal (Hôtel de ville - 27 avenue Robert Schuman - 59370 Mons en Barœul)
ou par courrier électronique (zonebleue@ville-mons-en-baroeul.fr).

**Une fois votre demande reçue, elle sera instruite par le service de Police Municipale et soumise à la commission dédiée.
Vous serez directement informé de sa décision, ainsi que des modalités pratiques
pour finaliser votre demande et effectuer le retrait.**